

	Compétitions Championnat de Bretagne Vétérان des Clubs Départementaux Règlement	Règlement adoption : 13/09/2017 entrée en vigueur : 13/09/2017 validité : permanente secteur : Vétérans/ Compétitions nombre de pages : 7
--	--	---

1. CHAMP D'APPLICATION

La présente circulaire a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement au Championnat de Bretagne Vétérان des Clubs Départementaux, aussi nommé "**Bretagne Interclubs Vétérans**".

La gestion du championnat est confiée par la ligue de Bretagne de Badminton à la Commission Régionale Vétérans/Compétitions.

A l'issue de cette compétition, le titre de Champion de Bretagne Vétérان des Clubs Départementaux sera attribué au club vainqueur.

2. REGLES

Le Championnat de Bretagne Vétérان des Interclubs Départementaux se déroule selon les règles conjointes de la Badminton World Federation (BWF) et de la FFBaD (énoncée dans le Règlement Général des Compétitions : RGC) qui sont complétées par ce règlement et le règlement particulier rédigé par l'organisateur.

3. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT : dimanche 17 juin 2018

3.1. Obligation de l'organisateur

La tenue du **Bretagne Interclubs Vétérans** nécessite une salle d'au moins **5** terrains.

La table de marque devra être tenue par au moins deux bénévoles, si possible non joueurs.

L'organisateur devra prévoir une restauration (buvette pour l'ensemble de la journée et/ou buffet pour le midi), et un pot lors de la remise des récompenses.

3.2. Désignation de l'organisateur

L'organisation sera déléguée à un des quatre Comités départementaux bretons.

Les clubs désirant l'accueillir ont jusqu'au **30 novembre 2017** pour se faire connaître, via leur Comité départemental.

L'organisateur sera désigné par le Conseil d'Administration de la Ligue, sur proposition de la Commission Régionale Vétérans/Compétitions.

3.3. Organisation

Le **Bretagne Interclubs Vétérans** est un championnat opposant les équipes des quatre Comités départementaux bretons qui se déroule sur une seule journée. Les équipes y sont regroupées en une poule unique.

Chaque rencontre entre deux équipes consiste en 7 matchs (2 SH, 1 SD, 1 DH, 1 DD et 2 Dmx).

Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre ni plus de deux matchs, ni deux matchs dans la même discipline.

L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple et en double doit respecter la hiérarchie établie à l'article 5.



4. CRITERES DE PARTICIPATION

4.1. Equipes

Seuls les Comités départementaux bretons pourront inscrire une équipe.

Chaque Comité départemental (selon les critères de son choix) aura à charge de définir l'équipe (Club) qui le représentera.

Chaque équipe sera composée d'au moins 3 hommes et 3 femmes (toutefois afin de pouvoir jouer tous les matchs, une équipe composée d'au moins 4 hommes et 4 femmes semble nécessaire)

4.2. Joueurs

Pour être admis à participer à cette compétition, tous les joueurs doivent être :

- ⤴ Inscrits régulièrement à la FFbAD pour la saison en cours (licence joueur) au moins 7 jours avant la compétition,
- ⤴ Licenciés au club **ou à l'un des clubs (deux maximum) affiliés** de l'équipe qu'il représente,
- ⤴ **Inscrits dans l'équipe lors de la phase départementale de sélection et avoir participé à au moins deux rencontres lors de celle-ci,**
- ⤴ Âgés d'au moins 40 ans (V2).

De plus, ils ne doivent faire l'objet d'aucune suspension en cours pour les compétitions.

4.3. Engagement et inscriptions des équipes

Chaque Comité breton pourra inscrire au maximum une équipe.

Pour être valable, les inscriptions devront avoir été reçues avant le 25 mai 2018 par la Ligue de Bretagne de Badminton.

Le dossier d'inscription doit contenir :

- Le formulaire d'engagement de l'équipe préalablement rempli par le Président du Comité départemental,
- La liste des titulaires et remplaçants de l'équipe,
- Les droits d'engagement de l'équipe.

4.4. Droits d'engagement

Les droits d'engagement doivent être envoyés en même temps que le formulaire d'engagement de l'équipe.

Les droits d'engagement ne seront pas remboursés à une équipe inscrite qui déclare forfait.

Pour la saison 2017-2018, ils sont de **50 euros** par équipe, versés au club organisateur.

Dans ce montant, les frais de buvette, repas du midi (et repas du soir) ne sont pas compris : ces frais seront fixés par l'organisateur.

Au vu des éléments du dossier concernant le forfait, une équipe peut être sanctionnée financièrement. La sanction s'élèverait alors à 50 euros.

5. ESTIMATION DE LA VALEUR DE L'EQUIPE OU D'UNE PAIRE

Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe ou d'une paire.

N1	12 points	R4	9 points	D7	6 points	P10	3 points
N2	11 points	R5	8 points	D8	5 points	P11	2 points
N3	10 points	R6	7 points	D9	4 points	P12	1 point



- La valeur de l'équipe d'un Comité s'apprécie selon le barème en tenant compte des deux joueurs les mieux classés et des deux joueuses les mieux classées. Le classement à prendre en compte pour chaque joueur(se) est le classement de la discipline dans laquelle il (elle) est le mieux classé(e).
- Pour une paire de double, le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement dans la discipline de double concernée.
- L'ordre des rencontres sera déterminé en fonction de cette valeur d'équipe (en utilisant la liste des titulaires).

6. DEROULEMENT ET ORGANISATION

6.1. Ordre des rencontres

Il sera déterminé par le juge-arbitre; pour ce, il déterminera la place des équipes dans la poule en fonction de la valeur de leur équipe :

- l'équipe ayant la meilleure valeur se voit attribuer la place 1,
- l'équipe ayant la seconde meilleure valeur se voit attribuer la place 2.

L'ordre des rencontres sera ensuite l'ordre conseillé d'une poule : 1/3, 2/4, G1/3 contre P2/4, P1/3 contre G2/4 ...

6.2. Déroulement de la journée

9h00	Heure limite d'ouverture de la salle,
9h15	Heure limite d'arrivée du J.A.,
9h30	Heure limite de remise au J.A. des déclarations d'équipe complétées par les capitaines,
9h45	Briefing du J.A. aux capitaines,
10h00 à 12h00	première rotation,
13h00 à 15h00	seconde rotation,
15h30 à 17h30	dernière rotation,
18h00	Remise des récompenses.

En fonction des heures de fin de rencontres précédentes, le J.A. pourra décider d'avancer les heures des secondes et troisièmes rotations.

Tous les matchs doivent être terminés au plus tard à 19h00.

6.3. Organisation d'une rencontre

- 30 minutes avant chaque rencontre la composition d'équipe est remise par le capitaine au J.A.
- Le juge-arbitre choisit les ordres des matchs dans l'intérêt de la compétition. Si des capitaines d'équipes se mettent d'accord sur un ordre de match, ceux-ci peuvent le proposer au J.A.
- Les matchs sont obligatoirement gérés de manière informatique; le matériel utilisé doit être constitué d'un ordinateur apte à utiliser le logiciel fédéral et d'une imprimante.

7. ARBITRAGE

La compétition sera sous la responsabilité d'un J.A., celui-ci sera nommé et indemnisé par la Commission Régionale Arbitrage. Il devra envoyer au plus tard 6 jours après la compétition le rapport de juge-arbitre spécifique dûment rempli. Des arbitres pourront être pris en charge par les organisateurs à ses frais. La restauration des officiels est à la charge de l'organisateur.

	Compétitions	Championnat de Bretagne Vétérans des Clubs Départementaux Règlement	Règlement adoption : 13/09/2017 entrée en vigueur : 13/09/2017 validité : permanente secteur : Vétérans/ Compétitions nombre de pages : 7
--	---------------------	--	---

8. TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS

Les tenues vestimentaires doivent être en accord avec le RGC.

Pour une meilleure lisibilité, il est souhaitable que tous les membres d'une même équipe aient un maillot de même couleur où figure le nom de leur club.

9. VOLANTS

Les rencontres se jouent avec des volants plumes homologués standard (voir la liste annuelle sur <http://www.ffbad.org>). Ils sont à la charge des clubs (partage entre les joueurs).

L'organisateur devra prévoir quelques tubes de volants homologués standard à vendre aux comités en cas de manque de la part d'un ou plusieurs volants réglementaires, ou en cas de désaccord entre les joueurs.

La marque, la vitesse et le tarif auxquels seront disponibles ces volants devront être indiqués dans la plaquette d'invitation.

10. BAREME DES POINTS

10.1. Par rencontre

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus selon le barème suivant :

- Victoire => 3 points,
- Défaite => 1 point,
- Forfait => 0 point.

Tous les matchs doivent être joués.

10.2. Sur l'ensemble des rencontres dans une poule

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

S'il y a égalité entre plus de deux équipes :

- le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres,
- si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.
- Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.
- En cas d'égalité complète (même nombre de victoires, de sets, de points) la victoire ira à l'équipe ayant fait jouer le/la joueur/joueuse le/la plus âgé(e).
- En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.
-

10.3. Cas d'un match non joué

Si une équipe ne joue pas un match, l'équipe adverse gagne ce match par le score de 21-0 / 21-0.

Dans le cas d'un match non joué (forfait) dans une rencontre suite à un abandon sur blessure lors d'un match précédent, le forfait est considéré comme involontaire et notifié comme simple défaite.

	Compétitions	Championnat de Bretagne Vétérans des Clubs Départementaux Règlement	Règlement adoption : 13/09/2017 entrée en vigueur : 13/09/2017 validité : permanente secteur : Vétérans/ Compétitions nombre de pages : 7
--	---------------------	--	---

11. FORFAITS ET DISQUALIFICATION

11.1. Forfait sur un match

Est considéré comme match perdu par forfait :

- un match non joué,
- un match joué par un joueur non qualifié au regard du règlement,
- un match hiérarchiquement inférieur à ceux disputés par un joueur non qualifié (SH2 si le SH1 n'est pas en règle),
- un match indûment décalé à la suite d'une erreur de hiérarchie (SH2 si les SH1 et 2 ont été inversés).

En cas de forfait de joueur, les matchs non joués devront être ceux hiérarchiquement inférieurs (ex : un forfait en simple homme se fera sur le second simple).

Dans le cas d'un joueur aligné dans les trois disciplines, c'est pour le double (hommes ou dames) qu'il sera considéré comme non qualifié.

Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 / 21-0.

En plus de cette défaite sur le match, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité sur la rencontre :

- pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre ou constatée par le JA entre les matchs de la même rencontre),
- pour chaque joueur non qualifié aligné,
- pour chaque erreur de hiérarchie,
- Ce(s) point(s) sera(ont) retiré(s) des points accordés en vertu du barème défini à l'article 10,
- Le nombre de points de pénalité par équipe et par rencontre est limité à trois, même si le nombre d'infractions est supérieur.

Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.

En ce qui concerne le classement national par points, pour un match disputé par un joueur en infraction aux articles précédents:

- si le match est gagné par le joueur (ou paire) en infraction, il est déclaré gagné par forfait par son adversaire
- si le match est perdu par le joueur (ou paire) en infraction, le score est comptabilisé tel qu'il est. Le juge-arbitre pourra dans son rapport demander de prendre des sanctions contre une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

11.2. Joueurs disqualifiés

Tout joueur disqualifié par le J.A. ne pourra plus jouer de match dans la rencontre en cours. Le remplacement de ce joueur n'est pas autorisé. Il sera immédiatement suspendu pour une durée de deux mois sans préjuger de la sanction supplémentaire que pourrait lui infliger la Commission Disciplinaire de première instance nationale.

	Compétitions	Championnat de Bretagne Vétérans des Clubs Départementaux Règlement	Règlement adoption : 13/09/2017 entrée en vigueur : 13/09/2017 validité : permanente secteur : Vétérans/ Compétitions nombre de pages : 7
--	---------------------	--	---

12. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

Un joueur inscrit sur la feuille de rencontre ayant débuté son premier match et dans l'impossibilité de disputer le match qu'il lui reste à disputer (par exemple en cas de blessure pendant le premier match) pourra être remplacé. Le remplacement avant le premier match n'est pas autorisé.

- Le remplaçant devra figurer sur la déclaration de présence.
- Il devra, comme tout joueur, respecter l'ensemble des articles de ce règlement.
- Le remplacement devra respecter le nombre de matchs autorisés par rencontre.
- Le remplacement devra respecter la hiérarchie des matchs. Cependant si aucun des deux matchs d'une discipline n'a été joué, le JA pourra autoriser l'inversion des joueurs (en simple) ou paires (en double) pour respecter la hiérarchie des matchs.
- Si le joueur ne peut être remplacé, le match est alors perdu par forfait.

13. RESULTATS

L'organisateur des rencontres a la charge d'envoyer par courrier les résultats à la ligue, au plus tard le lundi suivant la journée de compétition. Le dossier se composera des feuilles de rencontres, feuilles de composition d'équipe.

De plus, il devra envoyer par courriel, dès le dimanche soir, le fichier "Résultats" complet à la Ligue de Bretagne de Badminton.

14. TITRE ET TROPHÉES

L'équipe qui remporte la finale reçoit le titre de Championnat de Bretagne des Clubs Départementaux Vétérans. Un trophée lui est remis; celui-ci est à la charge de la Ligue, qui pourra en déléguer l'achat au club recevant la compétition.

15. RECLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité (sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement), être signalées au J.A., notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours suivants par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la ligue accompagnée d'un chèque de consignation de 86 €.

La ligue statuera en première instance dans les 20 jours suivant la réception de la lettre de réclamation. Si la réclamation est fondée et validée par la ligue, le chèque de consignation sera retourné.

16. SANCTIONS ET RECOURS

La ligue est habilitée à prendre toute sanction à l'encontre d'une équipe, suite ou non à une réclamation. Cette sanction peut aller de la simple amende à la mise hors championnat ou à l'interdiction de participation au championnat ultérieur.

	Compétitions Championnat de Bretagne Vétérans des Clubs Départementaux Règlement	Règlement adoption : 13/09/2017 entrée en vigueur : 13/09/2017 validité : permanente secteur : Vétérans/ Compétitions nombre de pages : 7
--	---	---

AIDE- MEMOIRE

- Parution du calendrier des compétitions régionales : en juin
- Candidature des clubs : dès la parution du règlement (septembre/octobre)
- Choix de l'organisateur par la ligue : Comité Directeur de début de saison
- Demande d'autorisation avec règlement intérieur (3 mois avant la date de l'Interclubs Vétérans)
- Invitation et plan envoyés au secrétariat de la Ligue 5 semaines avant l'Interclubs Vétérans
- Date limite d'inscription des Comités : J-15
- Envoi des résultats à la Ligue : le soir de la fin de compétition
- Affichage des résultats sur le site Internet de la Ligue : J+1